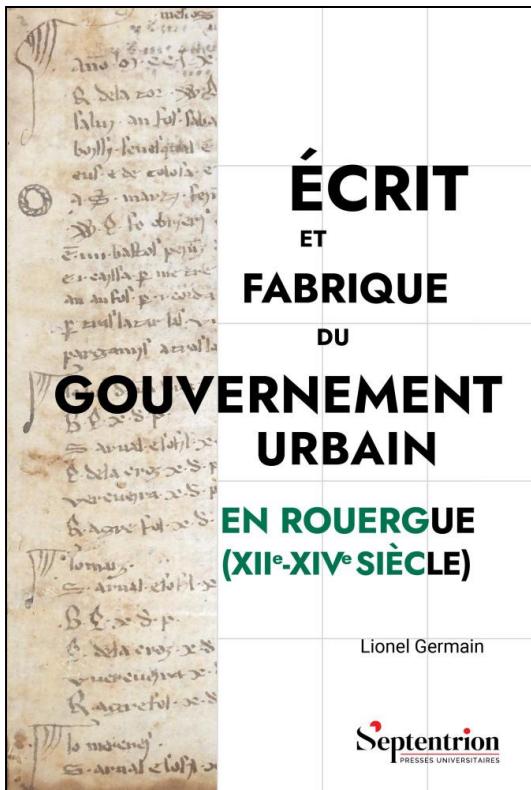


**Académie des Inscriptions et Belles-Lettres**  
**Hommages déposés lors de la séance du 12 décembre 2025**

---

**Albert RIGAUDIÈRE**



« J'ai honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de son auteur, Lionel Germain, l'ouvrage intitulé *Écrit et fabrique du gouvernement urbain en Rouergue (XII<sup>e</sup>- XIV<sup>e</sup> siècle)*, Lille, I, ccciPUS, 2025, 386 p. (59 figures dont nombreuses reproductions de documents en couleur, 24 tableaux).

Texte remanié d'une thèse de doctorat nouveau régime soutenue en 2022 à l'université Paris-Saclay, cette savante recherche, tout entière orientée en direction des villes du Rouergue des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, s'inscrit résolument dans le sillage de la désormais longue chaîne des travaux consacrés à l'écrit statutaire et au « temps de la révolution documentaire » dont il est tout à la fois l'artisan et l'image. En ce Rouergue généreusement maillé d'un très dense réseau de petites villes, il a paru opportun de n'en sélectionner que huit (Millau, Najac, Cité et Bourg de Rodez, Saint-Affrique, Saint-Antonin, Villefranche, Villeneuve) pour les soumettre à l'enquête.

L'exceptionnelle richesse documentaire qu'elles recèlent (environ 1300 manuscrits antérieurs à 1350 dont environ 10% subsistent à ce jour), minutieusement répertoriée et exploitée pour chacune d'entre elles, a permis la construction d'un riche corpus d'étude qui autorisait dès l'abord à saisir les critères fondateurs de ce qui peut être qualifié d'écrit pratique ou statutaire, qu'il s'agisse d'écrits à valeur normative (chartes de coutumes, ordonnances, décisions consulaires), d'écrits produits dans le cadre de la gestion quotidienne de la cité (registres fiscaux et comptables, inventaires, transactions, sentences, enquêtes), comme aussi les actes liés à une intense vie de relation (lettres, procurations), tous fondateurs d'affirmation, de reconnaissance et d'identité de la cité. Autant de sources diversifiées qui incitaient à rechercher des logiques transversales afin de tenter de dégager des évolutions parallèles, sans masquer pour autant les inévitables particularités de chacune des villes soumises à l'examen. C'était obligatoirement conduire une étude comparée et rejeter ainsi le risque de « tomber dans le piège d'une collection de monographies déconnectées les unes des autres ». Erreur que l'auteur n'a jamais commise au prix d'un impressionnant travail d'inventaire et d'analyse de sources fortement disparates parce que toujours parfaitement adaptées, non seulement aux besoins de chaque communauté, mais aussi aux capacités inventives de chacune d'elle. Et c'est bien là que prend lentement forme et sens cette écriture pratique en quête d'évolutions permanentes pour mieux décrire, enregistrer, transmettre et faire connaître le flot continu d'innovations que suscite, dans les moindres bourgs et villes de cette région pourtant si cloisonnée, la lente implantation du régime consulaire. Saisir par l'écrit la

genèse du processus délibératif et l'art de décider, inventer le bon mot pour nommer l'impôt renaissant et imaginer la formule apte à décrire une science comptable encore balbutiante, autant d'obstacles à surmonter que seule pouvait lentement aplanir, puis dominer cette « révolution de l'écrit », elle-même comme en retour, porteuse de profondes transformations et de nouveaux modèles tant en direction des modes de gouvernement des jeunes consulats que de la construction souvent laborieuse d'un vocabulaire technique adapté. C'est à saisir ce processus complexe que s'est livré l'auteur. D'une surprenante richesse et passées au crible d'un fin tamis, ses sources lui ont permis de saisir par le menu chaque étape de la production de l'écrit, depuis le « projet d'écriture jusqu'aux modalités de conservation et d'éventuelles évolutions du document produit ». Bien mieux encore, toutes les phases de rédaction, puis de traitement de ce même écrit, sont décryptées avec toujours la même acribie afin d'en saisir portée pratique et valeur symbolique et démontrer qu'il est « au centre de dynamiques sociales complexes », destiné, avec ses usages, à créer « un produit social ». C'est dire que ce même écrit, en tout premier à usage des gouvernants - le monde des consulaires et de leurs proches - l'est aussi en direction des gouvernés. En pratique, un écrit qui « sert autant [le pouvoir] qu'il le contraint ».

C'est en s'inscrivant dans ce schéma que l'auteur démontre comment les communautés quercynoises s'affirment lentement, puis gouvernent par l'écrit, s'imposent et se pérennissent en jouant de leur qualité d'*universitas* depuis longtemps revendiquée.

Cette affirmation n'est autre, jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, qu'une lente institutionnalisation de ces communautés d'habitants qui, dépourvues de tout statut juridique - il n'est alors guère question que des *totz los homes et las femenas de la vila*, ou plus simplement du *comun de la vila* - accèdent progressivement au statut d'*universitas* dotée de la personnalité juridique avec droit de se réunir librement pour délibérer et décider. Ainsi constituées en corps et portées dans leur essor par un droit romain renaissant de mieux en mieux connu de leurs élites, elles se coulent progressivement dans le moule du consulat avec *cossols et cosseillz* pour la gestion de leurs affaires. Des consulats parfois précoces, comme à Millau et Saint-Antonin à l'orée du XIII<sup>e</sup> siècle, puis dans une seconde vague Najac, Peyrusse, Saint-Affrique, Villefranche et Villeneuve, suivis plus tard par Conques et Rodez. Autant d'*universitates*, dont l'accès progressif et franchement asynchrone à une autonomie de gestion, est analysé et décrit dans ses moindres détails, en particulier à travers une étude entièrement rénovée de leurs premiers gouvernants et de leurs élites. Prud'hommes, conseillers et consuls déclinent ainsi tour à tour leurs origines et leurs carrières. Qu'il s'agisse d'abord d'élites traditionnelles, avec leurs cohortes de chevaliers urbains ou le meilleur de leurs riches propriétaires fonciers, puis des nouvelles élites fortes de leurs hommes de droit en pleine ascension sociale que rejoignent quelques rares gens de métier méticuleusement tirés de l'ombre (forgerons, cordonniers, tisserands, bouchers et marchands). Tous sont à la tâche pour porter la voix de leur communauté et lui ouvrir la voie à l'ancrage progressif de leurs modes rudimentaires de gestion dans le sillage des institutions consulaires naissantes. Saut vers d'autres destins institutionnels qui ne pouvait se faire qu'au prix d'une profonde mutation documentaire, désormais presque unanimement qualifiée de « révolution documentaire ». Elle se concrétise d'abord, dans la plupart des villes, par la rédaction d'inventaires destinés à recenser tout autant les biens que les écrits dont la communauté est dépositaire. Le cas de Najac étant le plus révélateur dont les consuls finissent par prendre habitude de rédiger, chaque année, un nouvel inventaire à leur sortie de charge, toujours plus riche en documents de tous ordres et toujours mieux conservés. Et l'auteur de s'interroger alors, comme ne l'ont sans doute pas assez fait tant d'autres depuis les travaux fondateurs d'inflation effective de documents produits et reçus par les consulats ou illusion d'une production massive en raison d'une amélioration des modalités de conservation ? Réponse réfléchie et sage : « Probablement les deux à la fois » et qui permet de mieux

comprendre pourquoi la « révolution documentaire » des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle n'est autre que le fruit d'« un long processus de développement d'un nouveau rapport à l'écrit ». Ce que l'auteur s'attache à démontrer en de très belles pages (71-95) de grande science. Une rigoureuse analyse des inventaires anciens lui permet de conduire une approche quantitative de la « révolution documentaire » en Rouergue et de constater alors « un accroissement considérable du nombre d'écrits et de ceux qui les produisent, les notaires ». Constat qui n'est que le reflet « d'une scripturalité de consulat active et permanente ». Analysée en ses deux temps, elle permet d'abord de mesurer le poids des premiers écrits conservés (libertés et franchises, patrimoine communal, charité, actes privés), puis de suivre pas à pas le « passage à l'action scripturaire », intimement lié à l'apparition massive des notaires publics (*Notariorum invenimus mutitudem effrenatam !*) et leur engagement au service des consulats pour y rédiger les actes les plus divers, qu'ils soient à visée normative, administrative ou financière, voire destinés à encadrer une vie de relation chaque jour plus intense. Diversité documentaire qui incite souvent les autorités consulaires à les enregistrer sur des registres de gouvernement dont le modèle le plus élaboré et de ce fait le plus précieux, lui vaut, dans certaines villes, la belle appellation de *libre del cossolat*. Voilà qui témoignait d'une « scripturalité permanente » dont le développement galopant ne pouvait qu'inciter les édiles de tous les consulats à apporter grand soin au classement et à la conservation de leurs archives dont l'*arca communis* en est tout la fois le réceptacle et le symbole. Un réceptacle qui permet de conserver les documents les plus précieux, manifestation la plus éclatante du « gouvernement par l'écrit » dont L. G. évoque les diverses manifestations à travers une série d'études d'une rigueur sans faille.

Délibérer, décider et rendre compte en constituent les trois premières grandes phases. Après en avoir rappelé le principe et les moyens de la délibération, une attention toute particulière est portée à l'écriture du consensus. Décrypter le discours tenu au cours des débats est riche d'enseignement tant il « s'appauvrit au fur et à mesure que l'on tend vers l'instrument public qui acte la décision » et dont l'ambiguïté n'exclut jamais la volonté d'« insister sur la cohésion populaire ». L'analyse de l'écriture et la structure des listes de délibérants a permis d'établir, pour certaines communautés, un constat riche d'avenir. Il s'agit du passage de la liste linéaire à la liste en colonne. L. G. souligne avec insistance que si cette mutation scripturaire à une portée pratique (facilité de lecture), elle a surtout une portée symbolique en mettant « davantage en scène le corps délibératif », mais surtout en permettant de mieux faire valoir « d'un côté les consuls qui 'statuent', 'ordonnent' ou 'constituent' » et de l'autre les délibérants, qui ne peuvent rien d'autre que vouloir, requérir, conseiller et consentir.

À défaut de gérer les affaires, c'est au moins être « acteur de la norme communale ». En une trentaine de pages remarquables (119-156) consacrées à cette question, tout est dit et en termes particulièrement novateurs. Dire le droit et l'écrire n'est, en ces villes du Rouergue, qu'un pouvoir partagé entre « consuls et seigneurs appelés à coconstruire la norme communale ». Mais au terme d'un partage de compétences souvent très inégalitaire qui induit, pour chacun des partenaires, un degré modulé de participation à l'édition de la règle commune. Une participation toujours fluctuante par ailleurs dans la mesure où l'épaisseur de la *potestas statuendi* reconnue à chacune des parties n'est jamais clairement définie avec précision, d'où une « porosité » permanente entre législation seigneuriale et législation consulaire. Néanmoins et quelle qu'en soit l'origine, tous ces actes normatifs visent les secteurs les plus divers, mais avec toujours le souci de la « mise en œuvre du 'commun profit' » et la volonté de doter ainsi la cité d'un corps de règles cohérent que les magistrats de Najac furent les premiers à mettre en codex à partir de 1280.

D'autres consulats les suivirent sur cette voie. Ces embryons de codification sont autant de sources de première valeur qui, jointes à la masse des documents alors laissés pour compte,

permettent de saisir tout à la fois, grande précocité et modes de fonctionnement du système financier des communautés rouergates des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Il y a là un apport de poids à l'histoire fiscale et financière tant ces sources, si riches pour la région et souvent si rares par ailleurs pour la période retenue, avaient trop peu jusqu'à ce jour éveillé la curiosité des médiévistes. C'est dire que, ce qu'a pu en extraire L. G., constitue un des points forts de sa thèse et invite à considérer tout autrement nombre d'études sur les comptabilités urbaines méridionales proposant un « schéma selon lequel les systèmes financiers communaux seraient balbutiants jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle ».

Bien au contraire, croiser les sources des huit consulats retenus, a permis de très finement décrire « la construction et le fonctionnement des systèmes financiers qui accompagnent le développement des institutions consulaires » de ces villes rouergates et d'y voir un « laboratoire de choix » pour contribuer à « combler [les] lacunes ». Lacunes surtout ailleurs, mais découvertes surprenantes en Rouergue où les dépenses analysées et restituées par le menu furent très tôt écrites au quotidien, sur un document durable, avec l'horizon toujours proche de la reddition annuelle des comptes. De même, transpirent en permanence de cette obsession de l'écrit, tous les autres documents à caractère fiscal, financier ou comptable. Qu'il s'agisse de définir *l'assiette de l'impôt* (*cartas del comu*), de le percevoir (*cahiers de perception*), ou de garder mémoire des arrérages (*deudes del comu*), parchemin, papier et leurs plumes sont toujours là pour les recevoir, les écrire et les sauver d'une existence éphémère. Et voilà que l'écrit a tant d'autres vertus. Celle par exemple de faciliter le mécanisme de l'emprunt en engageant au bénéfice d'un créancier, non pas les consuls en personne, mais l'institution consulaire et en écrivant simplement « le consulat doit », ou de coucher sur le *liber taxatorum* la mention « les dettes que devra le consulat ». Reprise d'année en année, de telles mentions valent preuve écrite de dette qui liait non plus la chaîne des consuls, mais seule l'*universitas*, personne morale. Le constat est clair. L'écrit, quelle que soit sa forme et la nature du support destiné à le conserver, envahit tous les secteurs de la vie financière, fiscale et comptable, comme donnent à le voir les superbes documents joints à ce dossier. Il participe pour une large part à la construction des systèmes financiers communaux. Il est aussi « un moteur de la fabrique sociopolitique de l'*universitas* ».

Ce que démontre aussi avec force l'étude de l'insertion des villes dans un réseau politique. À ce thème porteur depuis peu de temps et qui bénéficie désormais de quelques solides études, L. G. apporte lui aussi une solide contribution. Rien ne lui échappe des noeuds des réseaux et de tous ceux qui les animent (seigneurs, communautés religieuses, consulats) ou en assurent le flux (ambassades, messagers). Aucun n'est oublié et tous sont décrits à leur place dans leur réseau à juste titre considéré comme « un moteur du renforcement de liens et de la circulation d'informations et de pratiques gouvernementales ». Rien de surprenant qu'en ces milieux si mobiles et si grouillants, la « révolution documentaire » ait été très tôt et massivement à l'œuvre. L'atteste la grande variété d'écrits (*letras*) qui y circulent, allant de la simple missive aux documents les plus variés, qu'il s'agisse de missives échangées entre consulats, de suppliques adressées à un supérieur ou de copies d'actes authentiques à usages multiples.

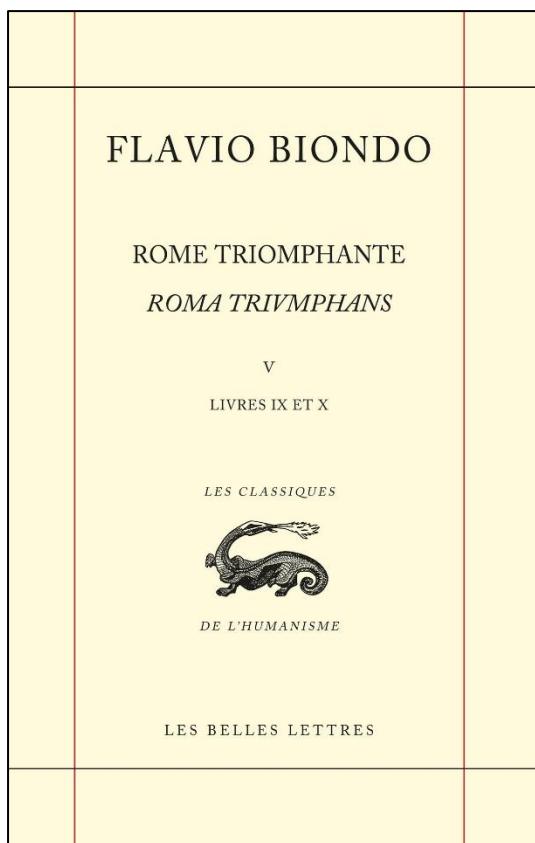
Autant d'écrits qui, joints à tant d'autres, constituent une vraie mémoire de toutes ces villes, mais aussi un bloc parfois quelque peu rigide de priviléges accumulés en faveur des élites dirigeantes dont l'action, de plus en plus contestée, se heurte en bien des communautés à l'opposition des populaires dès les premières décennies du XIV<sup>e</sup> siècle. Ce profond mouvement de contestation, de mieux en mieux connu pour les périodes postérieures, attendait encore son historien pour en saisir mieux les origines et les premières manifestations. L.G. apporte avec un rare précision les réponses attendues. La sociologie et les revendications des *populares* sont minutieusement inventoriées : lourdeur des impôts, reddition des comptes mal observée, fermeture du pouvoir consulaire, complexité des affaires et dégradation des conditions de vie. Quant aux positions des élites, elles sont bien connues : monopoliser les charges, gouverner

dans le secret, arrondir les patrimoines. Autant de facteurs de tension, souvent difficiles à discipliner en dépit du recours de plus en plus fréquents à des procédures d'arbitrage. Blocage durable qui incite plusieurs villes à s'engager, au cours de la décennie 1330, dans des procédures d'arbitrage qui débouchent parfois, comme à Millau en 1339, sur des statuts de réforme en vue de retrouver « un corps, une âme, une volonté toujours, bonne paix et amour profitable, délectation et concorde ». En un mot, restreindre l'accès des *potentiores* au gouvernement, les contrôler dans leur gestion et mieux répartir l'impôt. En dépit de résultats incertains, mais non négligeables (contrôles renforcés, révision de l'assiette de l'impôt et amélioration des conditions d'existence), « les effets concrets de ces statuts de réforme sont toutefois difficiles à mesurer ».

C'était désormais à retrouver, réunir, repenser et améliorer l'ensemble des textes régissant gouvernement de la ville et statut des individus qu'il convenait de se consacrer. Telle fut la conduite adoptée en bien des villes et qui aboutit souvent à la rédaction d'un cartulaire, « outil concret de gouvernement, mais aussi support de construction mémorielle et de démonstration des libertés communales ». Entreprise longue et délicate que cinq des villes étudiées parvinrent à conduire à son terme. Leurs cartulaires dont description codicologique, étude du contenu et comparaison sont conduites avec un soin méticuleux, révèlent une certaine diversité des conditions de leur écriture ainsi qu'une grande variété des dispositions retenues. Ce vaste mouvement de cartularisation se répartit en deux vagues (1286-1303 et 1330-1340), avec parfois des cartulaires continués ou repris. Tous se veulent à la fois « outils de gestion des affaires publiques et monuments documentaires des communauté politiques en cours de maturation », avec en ligne de mire la défense des libertés de la cité et la résistance à l'emprise du pouvoir royal. D'une « matérialité exceptionnelle » et toujours rédigés avec le plus grand soin, ils ont non seulement mission de « monumentaliser les statuts de 'réforme populaire', mais aussi de plaider l'existence de la cité auprès des agents royaux.

Aboutissement d'une longue gestation, tous ces cartulaires invitent à mesurer le chemin parcouru par ces communautés d'habitants depuis l'apparition des premiers consulats progressivement dotés de la personnalité juridique et d'un corps de magistrats investis de la gestion partielle ou totale de la cité. Gestion qui induit une avalanche d'écrits, véritable « mutation documentaire » qui se mue rapidement en « révolution de l'écrit » dont L.G a su magistralement décrire artisans, processus et bénéficiaires. »

## Pierre LAURENS



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de ses éditrices, l'édition et traduction des livres IX (le luxe et l'ornement) et X (les triomphes) de la *Rome triomphante/Roma triumphans* (1459) de Flavio Biondo, publiée en septembre 2025 sous la direction d'Anne Raffarin, avec la collaboration de Valérie Naas et d'Éva Falaschi et une préface d'Agnès Rouveret, aux Belles Lettres, dans les « Classiques de l'Humanisme », LXI et 353 pages.

Faire renaître Rome. À cette fin, l'humanisme a associé l'imaginaire et l'érudition, et c'est à l'intérieur de ce cadre qu'il définit et situe sa propre essence, son objet et ses réalisations. Associée à une politique de grands travaux, la reconstruction de Rome fait appel à un déploiement de savoirs peu commun, vecteur de multiples représentations mais aussi support d'ambitions bien réelles de refondation. Flavio Biondo, humaniste originaire de Forlì et secrétaire apostolique sous le pontificat d'Eugène IV à partir de 1443, est celui qui a le mieux illustré cette ambition. Chez lui, ce projet se déploie en deux temps, que concrétisent deux

ouvrages au titre éloquent : *Roma instaurata* (1446) et *Roma triumphans* (1459). L'indifférence qui entoure à son époque aussi bien les édifices que le souvenir de la civilisation romaine l'incite à s'engager dans une grande entreprise de restauration de tous les savoirs sur l'antiquité qui se prolonge et s'approfondit dans l'ensemble de ses œuvres jusqu'à *Rome triomphante*. La restauration érudite qu'il entreprend en 1446 (*Roma instaurata*) permet, dans une première étape, de restituer la localisation, la fonction et la destination des édifices en ruines de la Rome antique. L'*Italie illustrée* (*Italia illustrata*, 1448- 1453), vaste ouvrage de géographie culturelle, répond à l'ambition d'*illustrare rerum Italiae obscuritatem*. Dans les mêmes années, il compose deux traités en prise directe avec l'actualité et dont les échos vont se faire entendre dans *Rome triomphante*, notamment dans la dédicace au pape Pie II : l'*Oratio coram serenissimo imperatore Federico* en 1452 (discours pour la Croisade) et le *De expeditione in Turchos* en 1453, dédié à Alphonse d'Aragon. Nourrie par ces travaux préparatoires, *Rome triumphante* (1459), rassemble une documentation si considérable que Flavio Biondo, premier « encyclopédiste » parmi les modernes, semble y réactualiser le projet de Varro : établir un savoir complet sur la Rome antique à l'apogée de son rayonnement. Texte politique tout autant que méthodologique, la préface de *Rome triumphante*, clarifie d'emblée le but de l'humaniste : brosser un tableau de Rome au faîte de sa gloire afin d'insuffler aux nouvelles générations le désir d'imiter les vertus des Anciens et aux dirigeants de la Rome chrétienne un modèle politique pour la faire triompher.

Réunis dans le volume cinquième et dernier de cette immense fresque, les livres IX et X forment un ensemble conduisant au triomphe de Rome. Le livre IX, si foisonnant dans le domaine de l'équipement privé et, dans une moindre mesure, public, peut se lire comme une étude préparatoire sur le thème de l'ornement et du triomphe. En effet, le prétexte allégué par Biondo pour l'écriture de ce livre est l'obligation dans laquelle il se trouvait d'apporter une réponse à

son ami Francesco Barbaro qui jugeait impossible que les anciens aient pu atteindre le degré de perfection et de sophistication de ses contemporains dans l'art de bâtir. Ce livre IX est construit sur le schéma d'une ascension qui conduit le lecteur de l'équipement minimal et indispensable de la maison aux formes les plus raffinées de l'ornementation (mosaïques, architectures extérieures et intérieures), de l'élégance vestimentaire, de l'art de vivre. Il est de plus le seul qui établisse une relation explicite avec l'histoire de l'art antique en tant que tel et dans ses rapports avec l'architecture de la fin du Moyen Âge. Le lien entre les livres IX et X de *Rome triomphante* apparaît ainsi clairement dans le cadre général de l'étude que conduit Biondo sur le luxe et l'apparat qui culmine avec la somptueuse mise en scène du triomphe d'un prince chrétien à la fin du livre X.

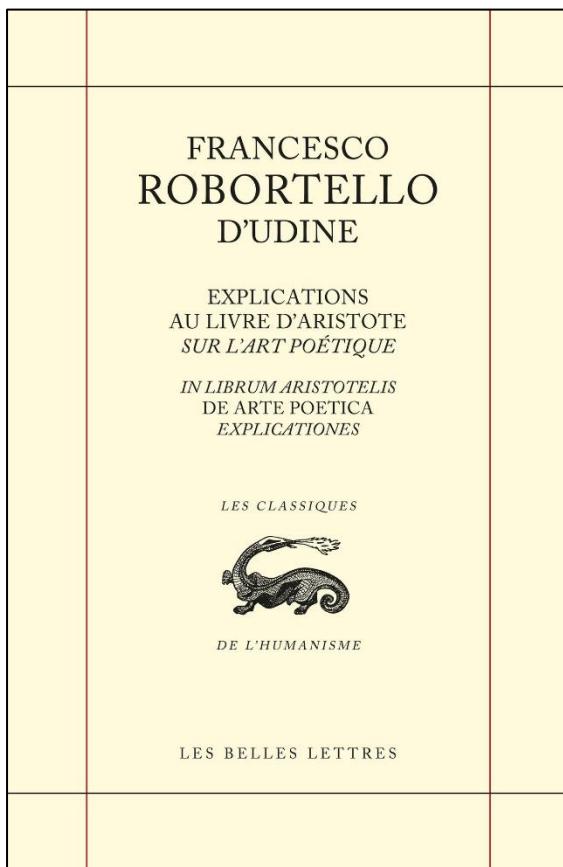
Aucun traité préalable sur aucun des sujets abordés n'ayant été composé avant que l'humaniste ne s'attèle à son projet, la documentation réunie par Flavio Biondo repose sur les textes des auteurs antiques. Le catalogue des sources met en évidence l'importance de l'encyclopédie de Pline l'Ancien, source primaire en quelque sorte, mais également des récits des historiens grecs et latins et de corpus spécialisés, tels le *Digeste*. L'on voit ainsi se reconstituer sous nos yeux (livre IX) le décor des maisons romaines, les accessoires du luxe et de l'apparat, puis les éléments essentiels à l'éclat du triomphe (livre X).

L'introduction du volume (LX pages) présente les enjeux de chacun des livres IX et X. Le livre IX, condensé d'informations sur le cadre de vie des anciens Romains est mis en relation avec les textes et monuments de la Rome contemporaine de l'auteur et pour situer le livre X dans le contexte politique et religieux de l'humaniste, des rapprochements sont établis entre les triomphes antiques et la célébration de victoires proches de la date de composition de l'œuvre, en particulier l'entrée d'Alphonse d'Aragon à Naples en 1443.

La note sur le texte rappelle la sélection effectuée pour l'établissement du texte latin, fondé sur l'examen des manuscrits les plus proches de la date de composition, essentiellement sur le manuscrit *Vaticanus Chisianus I. VIII. 290*, qui a appartenu au Pape Pie II, dédicataire de la *Roma triumphans*. Dans de rares cas, les éditrices ont eu recours à deux autres manuscrits de la bibliothèque vaticane : le *Vaticanus Chisianus I. VIII. 289*, ayant lui aussi appartenu à la famille Piccolomini, et l'*Ottobonianus Latinus 1917*, manuscrit appartenant à la famille Biondo et comprenant des corrections autographes de Gaspare Biondo, fils de l'humaniste, auxquelles se sont ajoutées par la suite des corrections de son neveu Paolo. Les éditrices ont fait le choix de donner un texte latin témoin des aléas propres à la transmission des œuvres antiques jusqu'à la Renaissance. Ainsi, elles signalent dans les citations des *auctoritates* tous les écarts entre le texte transmis par l'humaniste et le texte de nos éditions modernes, tâche d'autant plus nécessaire et complexe pour les textes grecs qu'ils sont cités dans les traductions latines effectuées par les savants du Quattrocento. Certaines corrections, toujours signalées en note, se sont avérées indispensables à l'établissement de la traduction en vis-à-vis.

L'édition bilingue présente en vis-à-vis le texte latin accompagné de son appareil critique et la traduction française augmentée, en fin de volume, d'un important appareil de notes. Ce corpus de notes et commentaires explicite les problèmes rencontrés face à un texte latin parfois intraduisible. Si les notes justifient les choix de traduction et apportent les informations indispensables à l'identification des personnages de l'antiquité comme des contemporains de l'auteur, elles donnent également une idée aussi complète que possible de la nature du savoir introduit par *Rome triomphante*. Cette masse d'érudition est évaluée dans le cadre d'un rapprochement entre l'état des connaissances de l'époque et ce que nous savons aujourd'hui. Ces commentaires constituent un dossier solidement documenté sur chaque aspect de la vie antique abordé par l'antiquaire. Un catalogue des sources et un index viennent clore ce volume. Le travail d'équipe, qui mobilise dix spécialistes de quatre nationalités, responsables des différents domaines, donnera lieu à la publication prochaine de trois autres volumes, une petite bibliothèque de cinq volumes dont celui-ci explique le titre et la signification profonde. »

## Pierre LAURENS



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie de la part de son éditrice, Sylvaine Poujade-Baltazard, les *Explicationes in librum de arte poetica Aristotelis* de Francesco Robortello (introduction, édition et traduction), publié en octobre 2025 aux Belles Lettres dans les « Cahiers de l'Humanisme », CXXXVII et 1402 pages.

On lut peu la *Poétique* d'Aristote jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle. Ni le *Commentaire* d'Averroès établi au milieu du xii<sup>e</sup> siècle, traduit en latin en 1256 et imprimé à Venise en 1481, ni la traduction latine de Guillaume de Moerbecke, réalisée en 1278, ni la traduction de Giorgio Valla en 1498, ni l'édition des *Rhetores Graeci* qui sort en 1508 des prestigieuses presses d'Alde Manuce, ni celle, par érasme à Bâle en 1531, du texte seul dans le deuxième volume de ses *Aristotelis opera omnia*, n'eurent raison, malgré l'intensité de cette présence éditoriale, de cette déréliction. Il fallut attendre la traduction d'Alessandro Pazzi, achevée en 1527 et publiée par son fils à Venise en 1536, pour que l'on se mit à lire la *Poétique* dans quelques universités italiennes, à Lucques,

à Pise, à Florence, à Ferrare ou à Padoue.

Et c'est Francesco Robortello qui, en 1548 à Florence, fut le premier à publier un commentaire intégral de ce *difficillimus ac obscurissimus liber*, et fut ainsi à l'origine d'un véritable événement littéraire et éditorial.

Il devient alors une figure marquante du monde des « doctes » de la Renaissance italienne, figure austère dont l'histoire se confond avec celle de sa carrière universitaire, figure insolente et irascible, controversée aussi, que ses analyses placeront parfois à contre-courant des principes d'ordre moraliste qui prévalent à une époque qui est celle de la Contre-réforme. Car son attention de philologue consommé à la lettre même du texte d'Aristote l'amène à comprendre qu'il est face à des idées très neuves sur l'art poétique, de nature à bouleverser les modes de pensée qui sont ceux de sa culture et de son époque. Et pour aborder les notions qui sont aujourd'hui devenues les notions clés du traité d'Aristote, comme la question de l'utilité de la poésie, de la catharsis ou de la mimèse, il mobilise les outils conceptuels qui lui permettront de suivre pas à pas le processus de la création poétique, et de présenter finalement, à quelques approximations et hésitations près, une première lecture d'une authentique poétique aristotélicienne.

Le présent ouvrage, le premier à présenter les *Explicationes* de Robortello en langue française, a été élaboré à partir des deux éditions du texte, celle de Florence en 1548 et celle de Bâle en 1555, laquelle lui permet de combler des lacunes et de corriger des erreurs, de réagir aussi à un événement qui intervient entre les deux dates : la publication, en 1550, des *In Aristotelis librum de Poetica communes explanationes*, de Lombardi et Maggi, lequel contenait un « avant-texte » d'une corrosive ironie, intitulé *Objectiones quaedam aduersus Robortelli explicationem*. Les très nombreuses notes qui, dans le cours de notre ouvrage, renvoient au livre de Lombardi et

Maggi permettent par ailleurs de constater à la fois les convergences de leurs travaux et les divergences de leur pensée, soulignant ainsi la singularité, sur des points d'importance capitale dans un climat idéologique tendu, de notre auteur.

Le commentaire se fait sur un texte grec découpé en lemmes : découpage que, comme tous les grands commentateurs italiens du xvi<sup>e</sup> siècle, et pour des raisons pédagogiques évidentes, Robortello fait lui-même subir à l'ouvrage d'Aristote, car s'il se présente d'un seul tenant dans les deux éditions, celle de Pazzi et l'aldine des *Rhetores Graeci* – pour avoir la division en chapitres que nous connaissons, il faudra attendre l'édition Sylburg de l'œuvre intégrale d'Aristote, en 1584 – il ne saurait demeurer sous cette forme dès lors que l'on en propose un commentaire. Car ce commentaire est juxtalinéaire, et oblige notre auteur à fractionner le texte d'Aristote, qu'il divise en deux cent soixante-cinq lemmes, de longueurs variables.

Chaque segment du texte grec est suivi de la traduction latine de Pazzi, puis des *explicationes* de notre auteur. La présentation aboutit fatalement à une sorte de parcellisation du texte, qui fut l'objet de sévères critiques. Cette fragmentation est en réalité compensée par le souci constant de Robortello de souligner la cohésion et la progression logique de la pensée aristotélicienne. Il s'attache à démontrer, contre l'opinion commune, que la *Poétique* n'est pas un ouvrage mutilé, mais un traité complet, ce dont témoignent la rigueur méthodologique et la puissance taxonomique de l'ensemble. Robortello répète sans se lasser son admiration pour cet esprit de système, auquel il entend se conformer lui-même.

Face à ce texte grec pour lequel l'Antiquité elle-même nous a laissé si peu de repères, ouvrage dégradé par la négligence des copistes et l'incurie de ses contemporains qui n'ont que mépris pour ces arts de second rang que sont les « arts du discours », Robortello adopte la posture du philologue qu'il théorisera quelques années plus tard quand, en 1557, il publiera sa *De arte siue ratione corrigendi antiquorum libros disputatio* – devenant ainsi l'auteur du premier exposé théorique sur les moyens d'amender les textes anciens : il fait appel à tous les documents, manuscrits et imprimés, qu'il peut rassembler pour faire part de ses doutes ou suggérer, avec toute la prudence requise, ses hypothèses, ses corrections et ses conjectures. Quasiment seul – rappelons que, ce qui est pour lui à la fois un objet de plainte et un sujet d'orgueil, il ne peut prendre appui sur aucune tradition exégétique – mais armé de sa connaissance encyclopédique de l'Antiquité, il consacre une attention scrupuleuse à l'établissement du texte, signale les lacunes, les corruptions ou les difficultés insurmontables, préférant parfois laisser la question ouverte plutôt que risquer une conjecture hasardeuse.

Il soumet également à critique, parfois sans ménagement, la traduction latine de son prédécesseur, Alessandro Pazzi, en la confrontant régulièrement, avant de proposer la sienne, à celle de Giorgio Valla, mais plus souvent encore à des passages entiers du *Commentaire* d'Averroès : aide souvent précieuse, dont Robortello ne manque pas de tirer parti, tout en incriminant la traduction défective qui en obscurcit largement la portée. On voit que sa tâche consiste à reconstruire patiemment le texte, à en proposer une interprétation structurée, à en éclairer les références perdues, à en restituer le plan et la méthode. Cette entreprise d'exégèse systématique fait de lui un des fondateurs de la tradition moderne des commentaires sur la *Poétique*. Et ce double travail, d'émendation et d'interprétation, prélude aux développements d'une confondante érudition qui font le corps de son commentaire.

La présentation de Robortello est orchestrée dans l'Introduction de l'ouvrage, non pas comme une biographie complète, mais dans la perspective du *terminus ad quem* qu'est l'année 1548, date de la première édition des *Explicationes*, et se poursuit en développant quelques-unes des notions majeures traitées dans le corps du commentaire : autant de concepts clés qui, au regard de la tradition exégétique du traité d'Aristote, ouvrent la voie aux grands débats humanistes du siècle.

Avant tout, une claire délimitation du champ poétique, qu'il sépare nettement de celui de la rhétorique, et qui lui permet de poser le cadre de la réflexion qui suit : l'art des poètes ne se

réduit pas à un art du travail sur les mots, à une technique d'ornementation du discours, destinés à amplifier le pouvoir de la parole sur un auditoire, en d'autres termes à un rôle d'adjutant ou de prolongement de la rhétorique. Les cinq grandes catégories des « arts du discours » que sont : la faculté démonstrative (ou apodictique), la faculté dialectique, la rhétorique, la sophistique et la poétique, se différencient les unes des autres par le rapport qu'elles entretiennent avec le vrai. Elles se positionnent sur une ligne qui figure une sorte de gamme allant du vrai au faux, avec les notes intermédiaires du probable, du persuasif et de l'apparement probable, selon que l'on déplace le curseur en s'éloignant plus ou moins des deux points extrêmes. La faculté démonstrative a pour objet le vrai, la faculté dialectique le probable, la rhétorique le persuasif, la sophistique ce qui a l'air probable, et la poétique enfin, le faux, le fabuleux. Et chacune de ces facultés utilise des instruments distincts : le syllogisme pour la faculté démonstrative, l'épichérème pour la dialectique, l'enthymème pour la rhétorique, le sophisme pour la sophistique, et la « fable », ou l'« histoire », *fabula* ou *muthos*, pour la poétique. La rhétorique évolue dans l'espace du *persuasif*, la poétique, affranchie du critère de vérité, évolue dans l'espace du *faux*, du *fictif*. Le champ de la rhétorique n'est pas celui de la poétique.

Et puisque la matière poétique est un discours fait d'inventions et de fables, il est clair que toute poétique a pour unique objet l'art d'imaginer de façon appropriée la fable et le mensonge. Point important, sur lequel le texte d'Aristote fera revenir Robortello à plusieurs reprises, puisque c'est à partir de là que, contrairement, à ce qui a pu être dit, il range du côté de la poésie tout ce qui appartient au domaine de la fiction mimétique, les dialogues socratiques notamment. Et il est faux de prétendre qu'il conditionne la poésie à l'utilisation des vers.

La question de la finalité de la poésie : L'art des poètes « consacre toute sa force à plaire, même s'il est aussi utile », écrit Robortello. Il proclame nettement l'utilité de la poésie, mais, si cette dimension n'est jamais totalement absente de son propos, il est frappant de voir qu'elle est présentée ici comme secondaire, et qu'en aucun cas Robortello ne charge la poésie d'instruire les hommes. La priorité est donnée au plaisir : « charmer » est l'exigence première de la poésie. Loin des considérations morales ou pédagogiques de son temps, Robortello s'attarde sur la nature de ce plaisir, qui pour lui se trouve tout entier dans l'art de la description, autant dire dans l'écart entre le vrai et le fictif que crée le processus même de l'imitation. Le plaisir n'est pas dans l'objet auquel s'applique la poésie, mais dans le produit, l'*artefact* qui résulte de l'acte de description. On ne peut mieux signifier que l'art poétique est un art de re-création, en un processus alchimique qui métamorphose le vrai en fictif par le moyen de l'imitation.

La trop fameuse *catharsis* mérite que Robortello s'y attarde : résultat d'un travail réussi de la part du poète, elle mérite que Robortello s'y attarde, ne serait-ce que par ses implications qui, avec ses connotations « purificatrices », se heurtent frontalement à la condamnation de la poésie pour « corruption » par Platon. Il s'agit d'une sorte d'apprentissage des passions, d'entraînement aux émotions. Et cet entraînement est un entraînement à la fois véritable et « vertueux ». Véritable parce qu'on peut lui conférer une totale validité : la musique possède au plus haut degré la capacité à imiter le réel, et cette parenté avec le réel est la condition essentielle de cette validité. Vertueux parce qu'il s'exerce sur des situations qui demeurent des situations fictives. Cet entraînement présente donc une parfaite combinaison de vérité et de fiction, qui garantit à la fois sa valeur et son innocence. La terreur et la pitié sont donc, pour Robortello, deux émotions qui sont ainsi purgées, épurées, neutralisées grâce à l'expérience qui en est faite. Principe d'accoutumance qui permet de tonifier les défenses de l'âme humaine, et lui assure une sorte d'immunité. Parce qu'elles sont éprouvées grâce à la représentation tragique, elles sont en quelque sorte décantées, désamorcées, voire miniaturisées : leur violence destructrice est émoussée. La *catharsis* tragique d'Aristote est donc comprise par Robortello comme une forme d'absorption émotionnelle qui s'accompagne d'une perte de nocivité. En cela, les commentaires qui la concernent ont toute leur place dans le débat sur l'utilité de la poésie.

Cela dit, on constate qu'à aucun moment cette défense de l'utilité de la poésie ne parle de vice et de vertu, ni ne développe des propos édifiants sur la nécessité de mœurs honnêtes.

Touchant la *mimésis*, vec une étonnante fidélité au texte aristotélicien, Robortello insiste sur le caractère créateur de l'imitation poétique, qui ne reproduit pas le réel mais le recompose selon les lois du vraisemblable et du nécessaire, dans une économie interne de l'œuvre qui relève de l'artifice et de l'invention. C'est sur ce chapitre pourtant, celui du concept d'imitation, donc principalement des concepts de vraisemblance et de nécessité, qu'il est en butte, de la part de la critique moderne et contemporaine, aux condamnations les plus sévères, alors même que ces deux principes sont parfaitement compris comme des impératifs structurels, organiques, soumis à la logique de l'enchaînement des faits dans le poème tragique.

Cette lecture est confirmée par le commentaire que Robortello fait du célèbre passage de la *Poétique* sur la distinction entre poésie et histoire, ce qui lui permet de poser le problème du rapport de la poésie avec le vrai, donc d'affiner sa compréhension de la notion de vraisemblable. Nulle part dans tous ces développements on ne voit que Robortello ait fait de la mimèsis un reflet fidèle du réel, ou du vraisemblable un principe d'obéissance aux lois morales ou sociales, ou du nécessaire un impératif de vertu. La mimèsis aristotélicienne est bien comprise ici comme un processus d'élaboration, une re-fabrication. En un mot un artifice. En cherchant, à la suite d'Aristote, à cerner au plus près les contours du champ poétique, et pour ce faire en le dissociant maintenant de celui de l'histoire, Robortello a parfaitement réussi à en saisir la spécificité, et à comprendre tout ce que le concept de mimèsis contient de décrochage par rapport au vrai de l'historicité. Dans l'art poétique, la distinction entre vrai et faux n'est pas pertinente. Le vrai est une modalité du possible, un accident du vraisemblable.

L'examen très poussé que Robortello mène, chapitre après chapitre, de la mimèsis aristotélicienne lui permet, en démontant les mécanismes, de découvrir qu'elle confère à son objet une sorte de supplément d'être, et de montrer que c'est dans le processus de la création mimétique que se trouve le plaisir proprement poétique. Et ce plaisir, qui est un plaisir d'intellection, est aussi celui d'une satisfaction d'ordre esthétique.

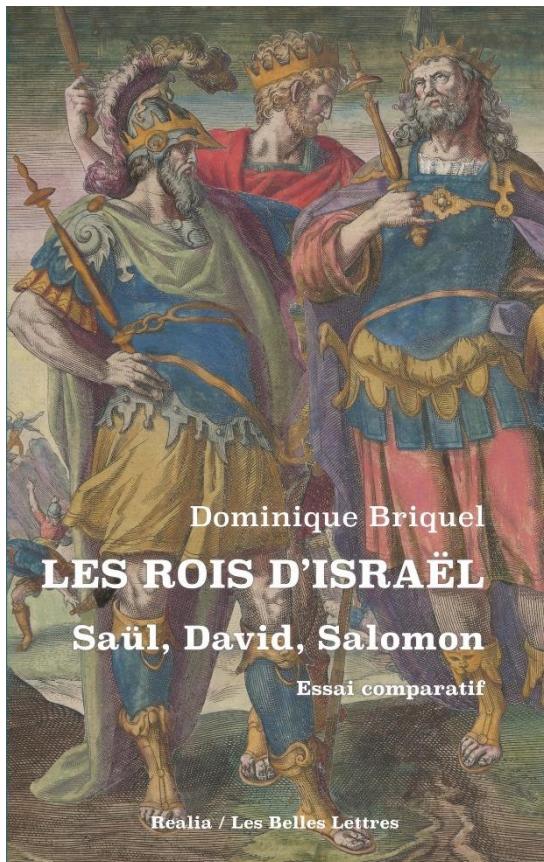
C'est sans aucun doute dans la finesse de cette compréhension, affranchie de la lecture horatienne et des présupposés éthiques et rhétoriques qui sont ceux des débats du temps sur la poésie, que se révèle le talent de Robortello, qui a su, plus qu'on ne l'a prétendu, appréhender avec une réelle indépendance de penseur les notions clés de ce traité « aux idées pour l'époque extraordinaires et surprenantes », de cette véritable « machine de guerre » que fut l'ouvrage d'Aristote au XVI<sup>e</sup> siècle.

Les *Explicationes* furent, pour des historiens de la littérature comme Giuseppe Toffanin ou Sergio Cappello, une œuvre pionnière, et constituèrent un événement révolutionnaire qui sonnait le glas de toutes les conceptions critiques de la Renaissance sur la poésie. Robortello pouvait encore à cette époque présenter une réflexion « relativement ouverte », exclusivement préoccupée par l'élucidation du texte d'Aristote. Mais le temps n'est pas, ou n'est plus, à la liberté de penser : quelque trois ans après la tenue, en 1545, du Concile de Trente, Robortello est à contre-courant des idées contre-réformistes de l'époque, lesquelles subordonnent le plaisir provoqué par la poésie aux impératifs de l'utilité, éducative et morale.

C'est peut-être là, bien plus encore que dans les obscures vicissitudes de la *leggenda nera* qui l'entoure – et qui prendra plus tard des proportions considérables – que se trouve la principale raison de la désaffection dans laquelle est tombé, dès les décennies qui suivent, notre humaniste. L'édition ici proposée s'offrira comme un précieux instrument de travail pour les recherches sur l'aristotélisme de la Renaissance, mais aussi sur l'histoire de la critique littéraire à l'ère moderne, et en particulier sur la réception et l'interprétation des théories d'Aristote par rapport à la tradition précédente, laquelle avait été influencée sinon déterminée par la condamnation platonicienne et l'œuvre poétologique d'Horace. En étant ainsi mis dans sa version intégrale à

la disposition d'un cercle élargi de chercheurs, ce texte, que d'aucuns considèrent comme un des textes critiques et théoriques les plus importants de la Renaissance italienne, pourtant resté pendant longtemps dans l'ombre et largement ignoré même des spécialistes, pourra enfin jouer pleinement son rôle dans le débat sur les théories dramatiques et plus largement poétiques de l'Âge moderne. »

## Dominique Briquel



*Les Rois d'Israël, Saül, David, Salomon, Essai comparatif*, Paris, Les Belles Lettres, 2025.

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie un ouvrage dont je suis l'auteur et qui est paru en juin 2025 aux Belles Lettres. Intitulé *Les Rois d'Israël, Saül, David, Salomon, Essai comparatif*, il reprend un questionnement qui avait été jadis celui de Georges Dumézil, lorsque le grand spécialiste de la comparaison indo-européenne s'interrogea sur la présence dans la Bible d'éléments analogues à ceux que lui-même estimait pouvoir dégager dans le monde indo-européen. Sa réponse, qu'il formula dans un article de 1959 (« L'idéologie tripartie des Indo-Européens dans la Bible ») puis en 1973 dans un appendice à son ouvrage *Mythe et épopée III*, fut brutalement négative, et par la suite il s'en tint à ce refus radical – quoiqu'avec certaines nuances, comme nous allons le voir. En fait, ce rejet tint certainement pour beaucoup à ce qu'il répondait à des propositions du sanscritiste britannique John Brough qui avait estimé possible de trouver dans le texte biblique de nombreuses occurrences de

schèmes tripartis, mettant en jeu la structure des trois fonctions que G. Dumézil allait traquer jusque dans des dernières de ses *Esquisses*, la dernière série de ses travaux, parus entre 1982 et 1994, la dernière l'ayant été à titre posthume, puisqu'il mourut en 1986. Or J. Brough était un adversaire résolu des thèses de G. Dumézil et, s'il avait cherché des exemples de séries trifonctionnelles dans la Bible, c'était pour montrer que ce type de quête n'avait aucune validité scientifique, que leur présence était une banalité sans signification et qu'on pouvait les retrouver dans le monde entier, y compris dans un contexte non indo-européen comme celui de la Bible. Arc-bouté sur l'idée que ces schémas étaient propres aux Indo-Européens et par conséquent ne pouvaient se rencontrer nulle part ailleurs, G. Dumézil ne pouvait que rejeter en bloc les analyses de J. Brough, lesquelles, il faut reconnaître, étaient souvent inacceptables. Mais ce n'était pas toujours le cas, et il est piquant de constater qu'une des analyses du savant britannique, qui paraît effectivement convaincante, celle portant sur le songe de Gabaon, au cours duquel Iahvé accorda à Salomon des qualités relevant clairement des trois fonctions indo-européennes, autrement dit faisant du fils de David un roi parfait selon le modèle indo-européen, fut un temps acceptée par G. Dumézil : mais entre temps une analyse identique avait été reprise par un collègue avec lequel le comparatiste français eut toujours d'excellentes relations, le Suédois Geo Widengren. Et, depuis, plusieurs savants ont à leur tour exploré cette piste, estimant possible de retrouver des éléments de type indo-européen dans la Bible. Nous l'avons fait à notre tour, en nous penchant sur ce que la Bible relate du règne de ceux qu'elle présente comme les trois premiers rois d'Israël, Saül, David, Salomon. Ainsi, pour Saül, en un étrange doublet, David, en fuite devant son beau-père qui voulait le mettre à mort, le surprend par deux fois et lui subtilise trois objets, un pan de son manteau, sa lance, sa gourde. Cette triplicité de larcins peut être rapprochée du fait que, chez les Indo-Européens, le roi était caractérisé par trois objets comparables, chacun symbolisant un des niveaux fonctionnels : que

David s'en empare est le signe de ce que la royauté qui avait été donnée à Saül allait bientôt lui échoir. D'une manière plus générale, on peut retrouver, à propos du règne de Saül, un des schémas les plus classiques mis en œuvre par les Indo-Européens dans leurs récits : qu'un personnage commette trois fautes s'ordonnant selon les trois fonctions et soit éliminé après la dernière. C'est ce qui advient à Saül, qui, au cours de ses guerres, usurpe la place de Samuel en célébrant à sa place les rites d'entrée en guerre (fonction I), laisse contrevir aux interdictions alimentaires (III), n'applique pas la règle de mise à mort lors de la victoire qu'implique l'anathème (II). Le schéma des trois fautes se retrouve pour David, mais sans qu'il soit aussi aisément perceptible dans la narration : la faute de niveau I a été la prétention indue de David d'élever le temple de Iahvé, ce qui lui fut refusé à cause du sang qu'il avait versé, celle de niveau II, la mise à mort dans un traquenard à la guerre de son officier Uriel (faute de David que J. Brough eut raison de ne pas réduire au seul aspect sexuel de l'adultère du roi avec l'épouse d'Uriel), celle de niveau III, la volonté du souverain de procéder à un recensement, s'arrogant ainsi une prérogative par rapport au peuple d'Israël qui n'appartenait qu'à Iahvé, lequel en était le seul maître. Mais David, à la différence de Saül, n'étant pas un réprouvé, cette série de fautes (après la dernière desquelles que Iahvé lui avait d'ailleurs laissé le choix entre trois châtiments ordonnés fonctionnellement) n'aboutit pas à l'élimination du roi, mais à son repentir et au pardon final que son Dieu lui accorde. Dans le règne du second roi d'Israël, on repère également d'autres séries trifonctionnelles, plus limitées et répondant au schéma des épisodes parallèles, se distribuant selon les trois fonctions : le récit détaille le destin de trois (et de trois seuls) de ses fils et de ses épouses : Ammon, Absalom, Adonihaou (tous trois morts tragiquement) et Mical, Abigaïl, Bethsabée, pour lesquelles il est possible de repérer des articulations triparties (respectivement III, II, I et I, III, II). Quant à Salomon, pour la légende duquel l'épisode du songe de Gabaon amenait déjà à penser que le cadre conceptuel des trois fonctions avait joué un certain rôle, une structuration générale selon ce principe se laisse entrevoir : ce roi est mis successivement en présence de trois types de femmes, des prostituées entre lesquelles il doit trancher pour une question liée à la procréation de leurs enfants (fonction III), dans le célèbre épisode du « jugement de Salomon », la souveraine qui vient le visiter, séduite par sa sagesse et son intelligence, dans le non moins célèbre épisode de la reine de Saba (fonction I), et entre les deux, plus discrètement évoquée, la fille de Pharaon qu'il épouse et lui apporte en dot la ville de Gézer, qui résistait à Israël et dont les Égyptiens s'étaient emparés, ville qui est donc donnée au peuple élu sans que le roi pacifique que fut le fils de David eut à mener de guerre (fonction II). On se trouve cette fois en présence d'une série ascendante, partant de la troisième fonction et cuminant sur la première.

Ainsi, le récit des règnes de Saül, David, Salomon nous met souvent en présence, semble-t-il, de séries ternaires, articulées selon le principe des trois fonctions – répondant le cas échéant à des types de séquences bien connues dans le monde indo-européen, schéma des trois fautes fonctionnelles ou groupements d'histoires parallèles. En gros, le règne de Saül aussi bien que celui de David offrent de nouveaux exemples de la thématique des trois fautes, avec la différence entre les deux que, pour David qui est une figure positive, le pécheur qu'il a été se repend et obtient le pardon de Iahvé. Le règne de Salomon est lui aussi scandé par une séquence ternaire, mais de sens descendant, s'achevant par la sorte d'apothéose qu'est la rencontre du roi qui a bâti le temple du Dieu d'Israël avec la reine de Saba.

Mais cette accumulation de séries triparties n'est pas gratuite. Elle permet de mettre en valeur la nature contrastée de ces trois souverains. La royauté instituée par Saül est encore imparfaite, entachée de fautes et aboutit à un échec. Ce n'est certes pas le cas de David, qui fonde réellement l'institution et établit le royaume d'Israël, avec Jérusalem pour capitale ; mais il le fait à travers les guerres et en commettant des fautes. Il faudra attendre son successeur Salomon, dont le règne se passe dans la paix et sous lequel l'opulence est générale, pour que le royaume soit doté du lieu de culte qui assurera désormais le lien entre le peuple élu et son Dieu, le Temple

de Jérusalem. On se trouve donc en présence d'un premier règne, encore embryonnaire et imparfait, d'un second, marqué par la violence, et d'un troisième, pacifique et donnant lieu à l'érection du Temple. Or cela évoque ce qu'on rencontre dans le monde européen, dans les traditions sur la mise en place de la société des dieux ou de celle des hommes, avec la succession d'une figure initiale, puis des deux types contrastés de souverains, ceux que G. Dumézil avait dénommés varunien et mitrien, d'après les noms des dieux indiens Varuna et Mitra (et que Rome avait placés au début de son histoire, avec Romulus et Numa Pompilius). Israël aurait donc posé au début de son histoire une succession de trois figures comparable à celle qu'on rencontre chez les Indo-Européens, par exemple en Grèce pour les divinités qui avaient présidé à la marche de l'univers et à qui était échue la royauté divine, Ouranos, Cronos, Zeus, à Rome pour celles – Janus, Saturne, Jupiter – qui avaient imprimé leur marque sur la topographie de l'*Vrbs*, trônant en particulier sur le Capitole, dans l'Inde dans la généalogie des Pāṇḍava, selon la transposition épique des figures du panthéon indien qui sous-tend le *Mahābhārata*, avec Bhīṣma, Pāṇḍu, Yudhiṣṭhīra. Le récit qui a été élaboré dans l'ancien Israël sur les trois premiers rois de l'ancien Israël paraît suivre un type de structuration analogue.

Le spécialiste du domaine indo-européen n'est donc pas dépaysé lorsqu'il lit, dans la Bible, ce qui est raconté à propos des trois premiers souverains qui auraient régné sur Israël. Sans que cela bien sûr soit le seul principe d'explication du récit, ni sans doute le principal dans le milieu moyen-oriental où il a été élaboré, il lui semble possible de retrouver, par-delà l'orientation fondamentalement iahviste de la narration, des procédés d'exposition qui lui sont familiers, et qui sont trop spécifiques pour qu'on puisse y voir seulement l'effet de schémas universels. Comment seraient-ils passés en Israël ? À quels voisins et quand auraient-ils été empruntés ? Le non spécialiste n'a pas la capacité de répondre à ce genre de questions, pas plus qu'il ne peut envisager celle de la présence d'éventuelles données historiques. Il ne peut que constater que le refus qui fut celui de G. Dumézil de récuser la présence de tout élément de type indo-européen dans la Bible n'apparaît pas fondé. »